

Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, et le jeudi 12 juin à dix huit heures trente ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Anne Sophie AY, Jérôme BOUDIER, Caroline CHOCHOIS, Véronique CUNTY, Céline DRUT, Lionel FUMAT, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Anik VINAY SOUCHIERE, Thémis SOUCHIERE
Excusé (e) Pouvoir(s) :	Mathieu BOUTIERE à Anne Caroline MAZALOUBAUD, Claudine FARAVEL à Céline DRUT, Eric UGHETTO à Michel MEFFRE,
Absent(es) :	Frédéric HAUT

Madame Céline DRUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2025_48

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES CADASTRÉES C751 – C752 EN VUE DE LEUR CESSON AU DOMAINE SAS ANDRÉ REY

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prises avec le Domaine SAS ANDRÉ REY aux fins de régulariser l'assiette de sa propriété en lui cédant les parcelles ayant fait l'objet d'une précédente division parcellaire approuvée par le conseil le 25 mars 2025, délibération D2025_22

Il est donc proposé au conseil municipal :

De constater la désaffectation des parcelles cadastrée section C751 d'une contenance de 59a et 2ca et C752 d'une contenance de 38a et 82ca ;

D'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal ;

D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

CONSTATE la désaffectation des parcelles cadastrées section C751 d'une contenance de 59a et 2ca et C752 d'une contenance de 38a et 82ca ;

PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Céline DRUT




Monsieur le Maire,
Michel MEFFRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400497-20250612-D2025_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2025
Publication : 16/06/2025

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification.

